



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

**Service Transition Énergétique et Mobilités
Cellule Politiques Air Climat et Transition Énergétique**

Annecy, le **12 JUIL. 2023**

Affaire suivie par Frédéric CHAPTAL et Floriane MACIAN

Le Préfet

Tél. : 04 50 33 79 41

à

Mesdames et Messieurs les maires et
présidents d'EPCI

Objet : Loi n° 2023-175 du 10/03/2023 relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable

PJ : Documents téléchargeables sur le site internet de la Préfecture

(www.haute-savoie.gouv.fr / Actions de l'État / Votre département / Énergies renouvelables)

- diaporama du webinaire du 4 juillet 2023
- chronologie de mise en œuvre de la loi
- plaquette photovoltaïque en Haute-Savoie
- cartographie des zones favorables au développement éolien de la DREAL

Mesdames et Messieurs,

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables doit contribuer à atteindre les objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE). Pour y parvenir, l'une des principales dispositions de la loi (article 15) demande aux communes de recenser des zones d'accélération pour l'implantation d'installations de production d'énergies renouvelables. Ces zones doivent être identifiées « pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables [...] en fonction des potentiels du territoire concerné ». Elles doivent également respecter le principe de « solidarité territoriale » et contribuer à garantir la « sécurisation de l'approvisionnement » d'énergie, en tenant compte des enjeux environnementaux, agricoles et des paysages et en assurant la « diversification des sources de production des énergies renouvelables ».

La loi prévoit la désignation d'un référent préfectoral. À cet effet, j'ai désigné Monsieur David-Anthony DELAVOËT, secrétaire général de la préfecture et sous-préfet de l'arrondissement d'Annecy pour assurer cette fonction. Il saura se rendre disponible, avec les équipes de la direction départementale des territoires, pour vous accompagner dans l'ensemble des démarches prévues par la loi.

Sans attendre, je vous invite d'ores et déjà à initier les réflexions pour l'élaboration des zones d'accélération des énergies renouvelables, conformément à la procédure présentée lors du webinaire du 4 juillet dernier, avec une échéance programmée au mois de décembre de l'année en cours.

Les communes ont été identifiées comme la clé de voûte du cadre fixé par la loi, car c'est bien à cette échelle que les élus connaissent le mieux leur territoire, son potentiel, ses opportunités. Mais afin d'assurer une cohérence d'ensemble des sites que les communes seront amenées à proposer, il me semble important que les intercommunalités puissent les soutenir dans cette démarche. Leur expérience capitalisée au moment de l'élaboration des plans climat air énergie territoriaux ou des contrats de relance pour la transition écologique pourra constituer une ressource précieuse dans cet appui.

L'exercice que nous demande de réaliser le législateur consiste, en définitive, à l'élaboration d'une stratégie départementale opérationnelle de développement des énergies renouvelables, en fonction des enjeux et des caractéristiques du territoire. Le département de Haute-Savoie présente des atouts indéniables lui permettant de contribuer activement à la poursuite du développement des énergies renouvelables, mais également de fortes contraintes liées à la préservation des paysages, de ses espaces naturels et agricoles, ainsi qu' à la limitation de l'artificialisation des sols. Ce déploiement doit se réaliser de façon organisée au regard des enjeux susmentionnés, et de manière concertée avec l'ensemble des acteurs jouant un rôle dans le domaine des énergies renouvelables.

Pour réaliser ce zonage, les services de l'État mettent à votre disposition un [portail cartographique national édité par l'IGN et le CEREMA](#), mais proposent également des outils plus locaux adaptés à l'échelle de notre territoire : [cartographie des installations EnR](#), recensement des friches et délaissés, inventaire des parkings... Les autres partenaires comme le Syane, Enedis, GrDF, ou votre entreprise locale de distribution d'électricité ou de gaz (le cas échéant) peuvent également vous accompagner dans vos réflexions...

Un groupe de travail avec l'ensemble des EPCI est d'ores et déjà programmé le lundi 25 septembre après-midi dans le cadre du comité départemental de transition énergétique. Ces ateliers, dédiés aux réflexions sur la définition des zones d'accélération des ENR, seront alimentés par vos premiers travaux et échanges sur les éventuelles difficultés rencontrées. Je reste ouvert à toutes vos propositions pour définir les modalités de travail.

Le service transition énergétique et mobilités de la DDT est d'ores et déjà à votre disposition pour participer sur votre territoire à des réunions de travail spécifiques à un EPCI ou groupement d'EPCI afin d'accompagner les communes et de répondre à leurs questions opérationnelles. Vous pouvez les contacter à l'adresse suivante : ddt-stem-pacte@haute-savoie.gouv.fr

Je sais pouvoir compter sur votre implication pour relever ce défi, et contribuer ainsi pleinement à la transition énergétique dans lequel notre pays s'est engagé.

Pour le Préfet
le Secrétaire général



David Anthony DELAVOËT

Liste des destinataires :

Mesdames et Messieurs les maires des communes de Haute-Savoie
Monsieur le président de l'association des Maires de Haute-Savoie
Monsieur le président de l'association des Maires ruraux de Haute-Savoie
Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics de coopération intercommunal

Copie :

Monsieur le président du conseil départemental
Mesdames et Messieurs les députés de Haute-Savoie
Madame et Messieurs les sénateurs de Haute-Savoie
Messieurs les présidents des SCOT
Monsieur le président de la chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Savoie
Monsieur le président de la chambre des métiers et de l'artisanat
Monsieur le président de la chambre d'agriculture Savoie-Mont-Blanc
Monsieur le président du CAUE
Monsieur le président du SYANE
Monsieur le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement
Monsieur le directeur régional de l'ADEME
Monsieur le directeur territorial d'ENEDIS
Madame la directrice territoriale GRDF
Messieurs les directeurs des Entreprises Locales de Distribution d'Electricité et de Gaz (SIESS, SIEVT, Régie Sallanches Bonneville Les Houches, SAIC Pers-Jussy)
Monsieur le directeur du PNR des Bauges
Monsieur le directeur d'ASTERS
Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France, chef de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Savoie et Haute-Savoie